



La CGT du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

À

Monsieur le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 27 juin 2025

Préavis de grève à partir du lundi 7 juillet 2025 à 07h00

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Votre proposition d'ouvrir une réflexion globale du fonctionnement du PSS ne peut satisfaire nos besoins imminents.

La CGT du Conseil départemental du Puy-de-Dôme exige :

- ⇒ Une amélioration urgente et significative des **conditions de travail du personnel du CD 63**
- ⇒ Un droit de réponse par courrier postal à l'ensemble des agents sur la signature de la prévoyance.
- ⇒ L'ouverture **des négociations suivantes pour les agents du PSS :**
 - L'arrêt des suppressions de postes et restitution des postes perdus, gelés, ou disparus (agents de terrain comme administratifs) depuis plus d'un an,
 - Le remplacement des professionnels absents sans délais,
 - Le soutien des agents épuisés avec l'intervention de la cellule ABRI sans condition,
 - Un projet significatif et soutenu budgétairement pour rétablir nos missions de prévention et de protection avec la création de postes,
 - Mettre en adéquation le nombre de postes avec la charge de travail :
 1. À l'APA redimensionner les équipes qui évaluent le GIR, auparavant effectuée par un médecin,
 2. À l'ASE qui assume augmentation des prises en charge sans moyen humain supplémentaire,
 3. Dans les MDS, les agents administratifs qui cumulent leurs missions avec l'accueil de France Service,

- La garantie d'une direction à la PMI : avec un temps plein de médecin chef de service, un cadre de santé adjoint au chef de service, ainsi qu'un encadrement technique et médical suffisant dédié au EAJE et Pool assistantes maternelles,
- Améliorer l'accès à la supervision pour les équipes qui le demandent
- Maintenir les postes VIF avec leurs missions actuelles
- Mise en place des médiateurs dans les MDS,
- Rétablir les agents d'accueil dans les MDS,
- Mise en place du RIFSEEP SEGUR pour tous les agents du PSS
- Mise en place de la protection fonctionnelle des professionnels,

Pour un service public de qualité, et une reconnaissance légitime des agents, la CGT exige, votre engagement à satisfaire leurs besoins.

Pour obtenir la satisfaction de ces revendications, la CGT dépose un préavis de grève reconductible le lundi 7 juillet 2025 à partir de 07 h 00 et appelle l'ensemble des personnels du Conseil départemental à faire grève au :

Conseil départemental
24, rue Saint Esprit
63000 CLERMONT FERRAND.

Nous vous rappelons les dispositions de l'art. L. 2512-2 du Code du travail qui prévoit que **toute grève doit être précédée d'un préavis durant laquelle les parties ont l'obligation de négocier.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil départemental, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le syndicat CGT



Stéphane Colin